



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Patrimoine et Foncier
Tél : 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI,
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par AMBROSANIO Véronique
Gestionnaire de patrimoine
☎ 04.23.26.15.36 – veronique.ambrosanio@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2024/187/A.J.



15 JAN. 2025

DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n°23/AR/51 du 3 mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de TOULON est locataire auprès de Toulon Habitat Méditerranée de locaux situés à TOULON (VAR) Rue Laurent MONGIN, dénommés « Espace Associatif de RODEILHAC » sur la parcelle cadastrée DK 0271,

Considérant la demande de Mme Naïma BOUDRAA, Présidente de l'association « HAPPY BABY TOULON 83 » sollicitant de la Ville de TOULON l'attribution de la Salle Polyvalente située dans lesdits locaux,

Considérant que l'objet social de l'association « HAPPY BABY TOULON 83 » est en parfaite adéquation avec les missions de l'« Espace Associatif de RODEILHAC » notamment la mise à disposition temporaire à des associations qui sont en relations sociales avec la vie du quartier,

DECIDE

DE CONCLURE avec l'Association « HAPPY BABY TOULON 83 », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 46 Rue André MESSAGER, représentée par sa Présidente, Mme Naïma BOUDRAA, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle de jeux de l'« Espace Associatif de RODEILHAC », située à TOULON (VAR) Rue Laurent MONGIN.

Cette convention est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter à compter du 1^{er} janvier 2025, se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans et moyennant une redevance annuelle de 15.00 € TTC.

Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 25.00 € annuel.

Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 14 JAN. 2025

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 15 JAN. 2025

PUBLIE-LE 15 JAN. 2025


Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire
Délégué aux Propriétés Foncières



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.2024/187/AJ - Conclusion avec l'Association " HAPPY BABY TOULON 83 "; dont le siège social est sis à TOULON (83200) 46 Rue André MESSAGER, représentée par sa Présidente, Mme Naïma BOUDRAA, d'une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle de jeux de l'" Espace Associatif de RODEILHAC "; située à TOULON (VAR) Rue Laurent MONGIN.

Date de transmission de l'acte : 15/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 15/01/2025

Numéro de l'acte : DECI2024187AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250114-DECI2024187AJ-AR

Date de décision : 14/01/2025

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations